

CHARTRE DE L'AUXILIAIRE PETITE ENFANCE

L'assistante maternelle : est la personne garante de la sécurité de l'enfant. L'enfant doit se sentir en sécurité et protégé pour explorer son milieu.

Tenue : L'assistante maternelle doit avoir une tenue correcte et une bonne hygiène personnelle. Les ongles courts pour éviter de griffer ou blesser l'enfant

Les sorties: Lors des sorties avec l'enfant. Le parent doit être au courant du lieu. La nounou est tenue de garder son portable et une trousse de pharmacie à disposition

Activités: L'assistante maternelle propose des activités en rapport avec l'âge de l'enfant. Elle prépare le planning de la semaine pour organiser son travail avec l'enfant. Que ce soit pour la peinture, les jeux, les sorties, le bricolage et la lecture. L'assistante maternelle aide l'enfant à s'éveiller et à grandir dans le monde qui l'entoure.

Repas: L'assistante maternelle prépare le repas et les biberons tout en veillant à la sécurité de l'enfant. Le repas doit être servi à une température adéquate et conservé au frigo pour maintenir la chaîne du froid. L'enfant n'est jamais forcé à manger, mais en revanche, stimulé à goûter et découvrir de nouveaux goûts.

La sieste: L'assistante maternelle doit vérifier si l'enfant a déjà son doudou et sa sucette avant de le mettre au lit, lui chanter une berceuse ou lui réciter une histoire si cela l'aide à s'endormir

Les soins: L'assistante maternelle ne doit jamais laisser l'enfant seul sur la table à langer. Tous les accessoires de soins doivent être prêts pour la journée

Les retrouvailles: L'assistante maternelle doit faire un rapport détaillé de la journée de l'enfant, sans oublier les anecdotes.

Administration: La famille devient l'employeur de l'assistante maternelle, qui prend en charge salaire et charges sociales.

Fait à Genève
Le 09 Septembre 2017
Marie Maude Peters
Directrice du Centre Pédagogique
La Ronde des Petits

